

Formulaire d'instructions systématiques

Pour autant qu'une telle action soit autorisée par votre courtier, vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle de B2B Banque Services de courtiers au 1-800-342-0443 pour demander le traitement de la plupart des modifications à un PPA.

Dans le présent formulaire, B2B Banque Services de courtiers (« B2BBSC ») signifie B2B Banque Services financiers Inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. ou B2B Banque Services aux intermédiaires Inc., selon le cas, entité à laquelle le numéro de compte B2BBSC cité aux présentes est lié.

Action : ☐ COMMENCER ☐ MODIFIER ☐ ARRÊTER

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

Indiquer si le compte fait partie de ces comptes (sinon, laisser en blanc) : ☐ Groupe ☐ Immobilisé ou FERR ☐ RRI

NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE)	(PRÉNOM)	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	NUMÉRO DE COMPTE B2BBSC
NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE)	(PRÉNOM)	NUMÉRO DE COURTIER	NUMÉRO DE CONSEILLER

2. DÉPÔTS – PPA/RÉGIMES COLLECTIFS

DÉPÔTS DANS MON ☐ REER ☐ REER DE CONJOINT ☐ CELI ☐ REER COLLECTIF ☐ REER COLLECTIF DE CONJOINT ☐ CELI COLLECTIF ☐ COMPTE DE PLACEMENT

i) Provenant de : ☐ MON COMPTE BANCAIRE (voir section 9) ☐ MONTANT REMIS PAR MON EMPLOYEUR DANS LE RÉGIME COLLECTIF

ii) Fréquence : ☐ HEBDOMADAIRE ☐ TOUTES LES DEUX SEMAINES ☐ MENSUELLE ☐ BIMESTRIELLE ☐ TRIMESTRIELLE ☐ ANNUELLE
☐ BIMENSUELLE ☐ SEMESTRIELLE
jours de _____ et _____ mois de _____ et _____

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

3. RETRAITS – FONDS DE REVENU (Note : Jusqu'à 10 fonds sont permis pour les paiements d'un FRR)

RETRAITS DE MON ☐ FRR ☐ FRR DE CONJOINT ☐ FRR ☐ FRV ☐ FRRP ☐ FRVR

i) À déposer dans : ☐ MON COMPTE BANCAIRE (voir section 9) ☐ MON COMPTE DE PLACEMENT OU CELI B2BBSC ☐ CHÈQUE (Des frais peuvent s'appliquer. Consultez le barème de frais pour les détails.)

ii) Montant : ☐ MINIMUM ☐ MAXIMUM (FRR, FRV et FRVR seulement) ☐ _____ \$ BRUT ☐ _____ \$ NET (sous réserve des limites autorisées)

iii) Fréquence : ☐ MENSUELLE ☐ TRIMESTRIELLE (mars, juin, sept., déc.) ☐ SEMESTRIELLE ☐ ANNUELLE
mois de _____ et _____ mois de _____

iv) Date du paiement : _____
jj/mm/aaaa

v) Établir la retenue d'impôt (facultatif) cocher une case :

a) sur le montant en sus de mon minimum ☐ À _____ \$ ou à _____ % Fédéral / _____ % Provincial

b) sur le montant de mon versement total ☐ À _____ \$ ou à _____ % Fédéral / _____ % Provincial

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

4. RETRAITS – COMPTES DE PLACEMENT ET CELI (Note : Les instructions relatives au Programme de retraits systématiques doivent être en dollars)

RETRAITS DE MON ☐ COMPTE DE PLACEMENT ☐ CELI ☐ CELI COLLECTIF

i) À : ☐ MON COMPTE B2BBSC ☐ MON COMPTE BANCAIRE (voir section 8) ☐ ENVOYEZ LE CHÈQUE PAR LA POSTE À L'ADRESSE QUI FIGURE AU DOSSIER

ii) Fréquence : ☐ HEBDOMADAIRE ☐ BIMENSUELLE ☐ MENSUELLE ☐ SEMESTRIELLE
☐ TOUTES LES DEUX SEMAINES ☐ BIMESTRIELLE ☐ TRIMESTRIELLE ☐ ANNUELLE

→ Passer aux sections 6, 8 et 9

5. ÉCHANGES SYSTÉMATIQUES

☐ (Disponibles seulement au sein de la même famille de fonds)

Fréquence : ☐ HEBDOMADAIRE ☐ MENSUELLE ☐ TRIMESTRIELLE ☐ ANNUELLE

→ Passer aux sections 6 et 9



1. Modalités

- **En signant le présent formulaire, vous renoncez à toutes exigences de préavis prévues par la Règle H1 de Paiements Canada concernant le(s) montant(s) et date(s) des débits de votre compte, et tout changement aux montant ou dates desdits débits.**
- Vous comprenez et reconnaissez que B2BBSC offre des services d'investissement systématique à des clients qui désirent investir leur argent dans divers types d'investissements. En conséquence, B2BBSC transmettra le présent accord à la (les) société(s) de fonds, laquelle (lesquelles) procédera(ont) ensuite aux débits et aux investissements prévus au présent accord.
- Vous autorisez la (les) société(s) de fonds visée(s) à porter au débit du compte bancaire fourni la (les) somme(s) indiquée(s) selon la (les) fréquence(s) demandée(s). Vous pouvez joindre une autre feuille si vous manquez d'espace.
- S'il s'agit d'un placement à des fins personnelles, le débit sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de Paiements Canada. S'il s'agit d'un placement à des fins commerciales, le débit sera considéré comme un DPA d'entreprise. L'argent transféré entre les membres de l'ACP sera considéré comme un DPA de transfert de fonds où le payeur et le bénéficiaire sont la même personne.
- Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent formulaire. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent formulaire de DPA. Pour obtenir un exemplaire de formulaire de remboursement ou pour plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.paiements.ca.
- Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est nécessaire pour autoriser les opérations dans le compte bancaire fourni ont signé le présent formulaire.
- Vous pouvez modifier les directives ou annuler le régime en tout temps, à condition que la société de fonds visée reçoive un avis par téléphone ou par écrit au moins dix (10) jours ouvrables avant. Veuillez consulter chaque société de fonds visée pour savoir si ce délai peut être réduit ou annulé. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou pour en apprendre davantage sur vos droits d'annulation d'un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site Web de Paiements Canada à www.Paiements.ca. Vous acceptez de décharger B2BBSC de toute responsabilité si la révocation n'est pas respectée, sauf en cas de négligence grave par B2BBSC.
- B2BBSC ou la société de fonds peuvent également annuler le présent accord et cesser d'émettre des DPAs au compte décrit ci-dessus, sous réserve d'un préavis écrit de 10 jours à votre attention.
- La société de fonds visée est autorisée à accepter les modifications apportées au présent formulaire par mon courtier inscrit ou par mon conseiller en placements conformément aux politiques de sa société, conformément aux exigences de divulgation et d'autorisation exigées par l'ACP.
- Vous reconnaissez avoir reçu une copie du présent accord et renoncez expressément à votre droit de recevoir toute autre forme de confirmation du présent accord ou débit préautorisé avant le premier débit préautorisé.
- Vous acceptez que les renseignements figurant dans le présent formulaire soient partagés avec la société de fonds, ainsi qu'avec l'institution financière membre traitant, pour ce qui est de la divulgation des renseignements directement liés à et nécessaires à la juste mise en application des règles pertinentes aux DPA.
- Nonobstant toute autre disposition au contraire prévue au présent accord de DPA, si le présent accord de DPA est utilisé pour les fins d'un transfert de fonds (code 83 ou 650), vous ne bénéficiez d'aucun recours en vertu des règles de Paiements Canada.
- Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison d'insuffisance de provisions ou de toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable.

2. Modalités de B2BBSC relatives aux directives

- J'autorise/Nous autorisons B2B Trustco (Fiduciaire)/B2B Banque Services financiers Inc. (B2BBSFI)/B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (B2BBSVMI)/B2B Banque Services aux intermédiaires (B2BBSII), selon le cas, ou un de leurs mandataires, conformément aux directives fournies sur le Formulaire d'instructions systématiques ci-joint (le « Formulaire ») à effectuer :
 - a) des dépôts sur mon/notre compte bancaire et mon/notre compte B2BBSC (y compris mon/notre compte de placement ou CELI B2BBSC) conformément aux directives fournies sur ce formulaire;
 - b) des retraits sur mon/notre montant remis par mon/notre employeur dans le régime collectif et mon/notre compte B2BBSC conformément aux directives fournies sur ce formulaire; et
 - c) les échanges, achats et ventes des produits de placement conformément aux directives fournies sur ce formulaire;

selon la fréquence et les directives indiquées sur ce formulaire à moins que je ne donne (nous ne donnions) des instructions contraires par écrit. Tout montant déposé sur mon/notre compte bancaire par erreur sera retourné au Fiduciaire/B2BBSFI/B2BBSVMI/B2BBSII, selon le cas. En cas de compte bancaire « joint », tous les déposants doivent signer.

Merci de transmettre à :

Services aux courtiers B2B Banque

199 Bay Street, Suite 610
PO Box 35 STN Commerce Court
Toronto, ON M5L 0A3
Tel: 1-800-387-2087
Fax: 416-413-0593

B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier travaillant au Québec — assujetti à la réglementation de l'AMF). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.